

## COMPTE-RENDU

### Conseil de quartier Nansouty Saint-Genès

Mercredi 21 mai 2025, à 18h30, Chapelle de l'OREAG, 233 rue Saint-Genès



#### *Étaient présents :*

- Camille Choplin, Maire adjointe du quartier Nansouty-Saint-Genès.
- Claudine Bichet, Adjointe au maire chargée des finances, du défi climatique, de la transition énergétique et de l'égalité femmes-hommes.
- Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité.
- Tiphaine Arduin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective.
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés.

- Maxime Ghesquière, Conseiller municipal délégué à la gestion du cycle de l'eau.
- Emma Vicassiau, Chargée de projet et de démocratie locale, animatrice de la Mission Démocratie Permanente.
- Gwennaëlle Pouvaret, Animatrice pour Ethics group.

55 habitant.e.s

« Pour revoir ce conseil de quartier dans son intégralité, rendez-vous sur le site [Bordeaux.fr](#) d'ici quelques jours : [Participez à la vie du quartier Nansouty, Saint-Genès | Site de la ville de Bordeaux](#) »

## MOT D'ACCUEIL

**Emma Vicassiau**

*Chargée de projet et de démocratie locale de la Mission Démocratie Permanente*

**Gwennaëlle Pouvaret**

*Animatrice pour Ethics group*

Emma Vicassiau accueille les participants aux côtés de Gwennaëlle Pouvaret.

Elle présente l'ordre du jour structuré en 4 temps :

- 1. Intervention introductive et actualités du quartier.**
- 2. Le sujet commun : Le budget de la Ville.**
- 3. Le sujet choisi par les habitantes et habitants : le commerce et la politique sur le commerce de la Ville.**
- 4. Conclusion et perspectives.**
- 5. Moment convivial.**

Un temps de « brise-glace » permet d'identifier les participants selon leur secteur (Saint-Genès, Nansouty, Boulevards) et leur niveau de familiarité avec les conseils de quartier.

Les règles de discussion sont rappelées : écoute mutuelle, interventions courtes, priorité à ceux qui ne se sont pas encore exprimés, alternance homme-femme, usage du micro.

Il est indiqué que des fiches d'évaluation du conseil de quartier sont mises à disposition sur les tables afin d'améliorer les futurs conseils. Deux référents de la mairie de quartier, Matthieu SALOMON et Hugo LAQUI, peuvent être sollicités par les habitants pour répondre aux questions diverses. Les personnes qui souhaitent poser leur question par écrit peuvent également le faire en remplissant une fiche "Je pose ma question".

## INTERVENTION INTRODUCTIVE

**Camille Choplin**

*Maire adjointe du quartier Nansouty-Saint-Genès*

Camille Choplin accueille les participants avec trois bonnes nouvelles :

- **Recyclage des déchets alimentaires** : les habitants du quartier ont largement été au rendez-vous de cette nouvelle offre. Les 40 bornes installées sur le quartier en 2024, initialement prévues pour être relevées tous les 2 ou 3 jours, le sont presque quotidiennement ! 33 nouvelles bornes vont être installées d'ici la fin d'année. L'objectif de ces dispositifs est d'alléger les poubelles noires de 40 % en valorisant les déchets alimentaires en compost ou biogaz.
- **Permis de piétonner** : le quartier est également premier pour ce dispositif qui autorise la fermeture temporaire de rues pour permettre aux enfants de jouer dehors, organiser des apéros, des repas entre voisins... Cinq rues ont déjà participé sur plusieurs dates. Toutes les explications sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr).
- **Deux nouveaux lieux culturels** :
  - La Maison Marandon (49 rue Dubourdieu), léguée à la Ville et désormais animée par trois associations culturelles du quartier (Abcd'art, la Belle à l'Ouest et Babôrd).

- Salle Adrienne Bolland (40 rue du Sablonat), dans laquelle sont proposés des ateliers (yoga, bricolage, théâtre pour les enfants, jeux de société, etc.) par les associations locales.

Pour ces deux espaces, le travail sur les programmations de la rentrée est en cours.

Camille Choplin, précise que la mairie de quartier accueille également dans ses locaux des expositions artistiques :

- En octobre 2024, « À vos Arbres, Prêt Partez » par Agnès Siraut, une artiste peintre du quartier.
- En mars 2025, « Mantis Mantodea Sigh Valore » par Pascal Pas, artiste plasticien.
- Jusqu'à fin juin 2025, « Nez pour se rencontrer » par l'Institut Singulier : Expo photo de l'artiste Ken Wongyoukhong retraçant un projet intergénérationnel mené en lien avec l'EHPAD du Sablonat.

### **Concertation et aménagements**

Camille Choplin indique que 3 réunions publiques ont eu lieu depuis le dernier conseil de quartier sur :

- Les aménagements de la rue Théodore Gardère.
- Les aménagements de la rue Pessac.
- Le dispositif des initiatives citoyennes lors de la quatrième rencontre "Les jeudis de Nansouty-Saint-Genès"

Trois rencontres sont à venir :

- Rendez-vous avec Monsieur le Maire au Jardin des Barrières, situé entre la barrière de Toulouse et la barrière de Bègles (le 28 mai 2025 à 18h).
- Réunion sur l'apaisement de la rue Eugène Ténot (le 12 juin 2025 à 18h30).
- Parlement mobile sur la place Nansouty, dans le cadre de la tournée de la démocratie permanente, sur l'appropriation de la rue et le foisonnement des usages (le 2 juillet prochain, de 12h à 18h).

Depuis décembre 2024, Camille Choplin indique avoir mené 47 rencontres individuelles avec les habitants, commerçants et associations.

Nouveaux aménagements réalisés :

- Finalisation de la rue Cazemajor avec la fresque au sol, les tables, les bancs et la plantation des arbres.
- Début des travaux, rue de Pessac.
- Lancement de la végétalisation du parvis du centre d'animation Argonne-Nansouty-Saint-Genès.

Aménagements à venir :

- Réaménagements des rues Paul Antin et Théodore Gardère.
- Finalisation du réaménagement de la place Récapet, avec plantations prévues à l'automne.

### **Entretien des trottoirs et végétalisation**

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains (herbes folles, propreté incluant celle des caniveaux). Un permis de végétaliser est accessible en ligne sur [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr) pour favoriser une démarche individuelle ou collective de végétalisation (fosses pour les plantes grimpances, bacs). Les commerçants peuvent également végétaliser leurs pas-de-porte.

## Fonds d'Aide au Quartier

Camille Choplin précise que le Fonds d'Aide au Quartier a permis de soutenir 11 associations depuis le début de l'année pour un montant total de 35 000 €. Parmi les projets soutenus :

- Carnaval de Nansouty (La Pangée, Dynamit'la).
- Concerts, spectacles, événements participatifs (La Reverb', Balterno, les Gardiennes de la Terre, Karaoké géant...).
- Actions intergénérationnelles et culturelles (Institut Singulier, Le Poème en volume, etc.).

## Autres événements :

Mai 2025 : Loto géant des commerçants, concerts, événements festifs (place Nansouty, square Paul Antin).

Juin 2025 : Actions associatives, pique-nique à l'EHPAD, fête de quartier, fête de la musique, matinée jeux de société.

La mairie soutient activement les initiatives locales et invite les habitants à s'inscrire à la newsletter pour suivre l'actualité du quartier.

# LE BUDGET DE LA VILLE

## Claudine Bichet

*Adjointe au maire chargée des finances, du défi climatique, de la transition énergétique et de l'égalité femmes-hommes*

Claudine Bichet présente les grandes lignes du budget municipal. Son objectif est d'expliquer de manière accessible les finances de la Ville, tout en illustrant les priorités d'investissement du mandat. L'interactivité avec les personnes présentes est encouragée avec la liberté de poser des questions.

Claudine Bichet indique que le budget 2025 s'élève à 636 millions d'euros, soit environ 2 400 € par habitant (+ 2,9 % par rapport à 2024), sans augmentation du taux de taxe foncière. Il se décompose en 2 volets :

- Le fonctionnement : 440 millions d'euros pour les services publics (personnel, subventions...).
- L'investissement : 196 millions d'euros pour les projets structurants (bâtiments, équipements, voirie...).

Ce budget poursuit un double objectif : adapter la ville au changement climatique, aux besoins de développement et maintenir un haut niveau de service public.

En détails, Claudine Bichet précise la différence entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Les dépenses de fonctionnement couvrent l'activité quotidienne de la collectivité : salaires, subventions aux associations, fonctionnement des équipements... La section de fonctionnement permet de dégager une épargne qui constitue une capacité à autofinancer les investissements.

Les dépenses de fonctionnement n'ont pas d'impact direct sur le patrimoine de la Ville.

Les dépenses d'investissement concernent des projets durables : construction ou rénovation de bâtiments, aménagement de l'espace public... Elles permettent d'améliorer le patrimoine de la ville et sont financées en partie par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, complétée par des emprunts et des subventions externes (État, Région, etc.).

Claudine Bichet indique que la loi impose que chaque section du budget (fonctionnement et investissement) soit votée en équilibre. Si l'épargne brute est insuffisante, la ville peut recourir à l'endettement – dans une limite raisonnable. À Bordeaux, la situation est saine : en 2024, il faudrait seulement 6 années d'épargne brute pour rembourser l'ensemble de la dette.

Les recettes de la Ville se répartissent de la manière suivante :

- Fiscalité locale (55 %), avec la taxe foncière et les droits de mutation sur les ventes immobilières.
- Emprunts destinés au financement des investissements (environ 20 %).
- Dotations de l'État et subventions.
- Recettes d'usagers (8 % seulement). Par exemple, la Ville prend en charge 70 à 80 % du coût des repas dans les cantines scolaires.

Plus concrètement, Claudine Bichet illustre à quoi servent les 2 400 € par habitant, avec des dépenses prioritairement orientées vers l'enfance, la culture et la transition écologique. Répartition indicative en 2025 /habitant :

- Enfance jeunesse : 440 € (écoles, personnels, restauration, périscolaire...).
- Culture : 351 € (tous les établissements culturels de la ville).
- Petite enfance : 209 € (crèche...).
- Transition écologique : 185 € (dépenses d'efficacité énergétique...).
- Sport : 176 € (équipements sportifs, subventions aux acteurs sportifs du territoire...).
- Administration générale : 174 € (vie municipale, assurances, logistique...).
- Solidarités et seniors : 127 €.
- Projets urbains : 71 €.
- Démocratie permanente : 70 €.
- Développement économique : 52 €.
- Prévention et sécurité : 52 €.

Certains domaines, comme l'économie, la gestion de l'eau ou les mobilités relèvent principalement d'autres collectivités (Métropole), d'où un budget plus modeste pour la Ville.

Claudine Bichet poursuit en précisant que, depuis 2020, la Ville aura investi 630 millions d'euros d'ici fin 2025, soit un rythme moyen de 105 à 110 millions d'euros par an, contre 90 millions d'euros précédemment. Un effort inédit, justifié par 3 besoins majeurs :

- La croissance démographique de Bordeaux (+ 0,8 %/an) qui implique de nouveaux équipements dans les quartiers en développement.
- La rénovation d'un patrimoine important, souvent vétuste, avec une exigence de performance énergétique.
- L'adaptation au changement climatique, *via* la végétalisation, la lutte contre les îlots de chaleur, le réaménagement des espaces publics.

Elle présente les 10 grandes priorités d'investissement pour 2025 avec des actions phares qui incluent :

- Nature en ville : 17 millions d'euros (végétalisation, rafraîchissement urbain).
- Écoles et crèches : 16 millions d'euros, avec des « cours buissonnières » plus vertes et plus inclusives.
- Accessibilité des bâtiments publics (retard à rattraper) : 11 millions d'euros.
- Équipements sportifs : rénovation des piscines (7,2 millions d'euros), construction d'un gymnase et d'une salle d'escrime à Braza (2,6 millions d'euros).
- Musées et bibliothèques : rénovation du musée des Arts décoratifs (5,8 millions d'euros), reconstruction de la bibliothèque de Bacalan (4,2 millions d'euros).
- Transition énergétique : 5,8 millions d'euros pour l'efficacité énergétique, la solarisation, le raccordement au réseau de chaleur urbain...

## **Un mandat marqué par des contraintes budgétaires inédites**

Claudine Bichet évoque un contexte financier particulièrement contraint depuis le début du mandat en raison de plusieurs chocs exogènes cumulés à hauteur de près de 70 millions d'euros, des contraintes budgétaires inédites que la Ville a dû absorber sans en être à l'origine :

- La crise du Covid représente un impact de 20 millions d'euros.
- Le choc énergétique lié à la guerre en Ukraine, couplé à une inflation forte et durable, pèse pour 30 millions d'euros.
- L'inflation persistante et la crise immobilière fragilisent les recettes de la collectivité.
- La loi de finances 2025 prévoit en outre un prélèvement supplémentaire sur les collectivités, dans le cadre de la réduction du déficit national.

Elle précise que ces événements créent une pression budgétaire inédite, alors même que le mandat n'est pas achevé et que de nouvelles ponctions de l'État ne sont pas à exclure. Dans ce contexte, la Ville a fait le choix d'actionner une seule fois le levier fiscal, en 2023, avec une hausse des impôts rendue inévitable par l'ampleur des déséquilibres à combler. Elle ajoute que de nombreuses autres villes ont été confrontées aux mêmes arbitrages, face à ces circonstances exceptionnelles.

## **La Ville de Bordeaux maintient le cap**

Malgré ce contexte, Claudine Bichet rappelle que le budget demeure l'outil qui permet de traduire les priorités politiques. Elle met en avant plusieurs secteurs pour lesquels des efforts financiers significatifs ont été consentis depuis 2020, et qui illustrent les choix opérés par la municipalité :

- + 20 % pour accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active (restauration scolaire, périscolaire, etc.).
- + 24 % pour promouvoir l'épanouissement et l'équité dès la petite enfance (notamment à travers la création de places en crèche).
- Doublement de la subvention au CCAS, signe d'un engagement social renforcé.
- + 47 % pour la tranquillité publique, la prévention, la cohésion sociale et la police de proximité.
- + 60 % pour promouvoir l'égalité et lutter contre toutes les discriminations.

Elle rappelle que l'investissement moyen annuel dépasse désormais les 100 millions d'euros, un niveau jamais atteint auparavant, qui reflète un programme d'action ambitieux.

## **Des chiffres pour illustrer les engagements**

Claudine Bichet décline ensuite plusieurs indicateurs concrets pour illustrer les évolutions observées depuis le début du mandat :

- Le taux de bio dans les cantines passe de 34 % en 2020 à 66 % en 2025, avec en parallèle la suppression progressive des contenants plastiques, remplacés par des bacs en inox plus sains.
- Le nombre de places d'accueil périscolaire progresse de 5 238 à 6 538, soit + 1 300 places (+ 25 %)
- Le nombre de « Rues aux écoles » (accès aux écoles aménagé/piétonnisé) passe de 4 à 66.
- Les arceaux vélos passent de 20 536 à 37 698.
- Le nombre d'arbres plantés bondit de 1 600 à 10 000 par an.
- La zone piétonne s'étend de 172 à 245 hectares (+ 40 %).
- Les postes de policiers municipaux augmentent de 138 à 187.
- Les caméras de surveillance passent de 136 à 224.

- Les équipements accessibles aux personnes en situation de handicap passent de 34 à 158 (x 5).
- L'autonomie énergétique progresse de 2,9 % à 29,2 %, grâce à un recours accru aux énergies locales, avec un objectif affiché de 41 % à la fin du mandat.

Elle insiste sur le fait que ces résultats traduisent une volonté de sobriété et de transition vers un modèle plus vertueux sur le plan énergétique.

### **Zoom sur les investissements dans le quartier Nansouty – Saint-Genès**

Claudine Bichet conclut en apportant un éclairage localisé sur les investissements réalisés dans le quartier :

- Plus de 3 millions d'euros engagés pour la requalification de la rue de Pessac (3 190 000 €).
- 750 000 € pour l'aménagement de la « Rue aux Enfants », rue Cazemajor.
- Près de 600 000 € investis dans la Maison Marandon (588 000 €), nouvel équipement culturel de proximité à Nansouty qui répond à l'ambition de faire vivre la culture dans chaque quartier de Bordeaux et d'accompagner les initiatives culturelles innovantes.

## **TEMPS D'ÉCHANGE**

### **Finances - endettement & budget – fonctionnement**

*« Pourriez-vous nous éclairer sur l'investissement et le prix de remboursement des emprunts ? »*

Claudine Bichet explique que, pour financer ses équipements, Bordeaux a recours à l'emprunt. En 2025, elle prévoit de souscrire 70 millions d'euros. Chaque année, la Ville rembourse une partie de cet emprunt, soit environ 30 millions d'euros de capital. Fin 2024, l'endettement global de la Ville s'élève à 350 millions d'euros. L'indicateur pertinent pour suivre cet endettement est le nombre d'années nécessaires pour se désendetter : il est actuellement de 6 ans. Ce ratio, jugé très bon, place Bordeaux dans la moyenne des villes et ne suscite pas d'inquiétude particulière.

*« Que représentent les recettes liées au stationnement et aux parcmètres ? »*

Claudine Bichet précise que le stationnement génère environ 20 millions d'euros par an, à rapporter aux 400 millions d'euros de recettes de fonctionnement de la Ville. À titre de comparaison, le budget consacré aux centres de loisirs s'élève à 15 millions d'euros.

*« Quand vous réalisez des investissements, faites-vous des prévisionnels sur l'augmentation des recettes fiscales ? »*

Claudine Bichet confirme que les services municipaux modélisent les recettes et les dépenses, tout en rappelant que ces prévisions sont soumises à de fortes incertitudes. La Ville a dû faire face à plusieurs chocs majeurs ces dernières années (crises sanitaire, énergétique, immobilière, etc.), qui rendent ces anticipations difficiles et obligent à des ajustements réguliers en cours de mandat.



*« Où se trouve, dans les dépenses de fonctionnement, la ligne correspondant à la participation de la Ville au budget de Bordeaux Métropole ? »*

Claudine Bichet explique que le budget de la Métropole fonctionne avec ses propres recettes fiscales et dotations de l'État. Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique dans le budget municipal pour financer la Métropole. Les seules contributions financières versées par la Ville concernent des transferts de compétences (comme la propreté) ou des services mutualisés (comme la direction des finances).

*« J'ai entendu que le Fonds vert de l'État, destiné à soutenir les investissements des collectivités pour la transition écologique, allait fortement baisser. Quelles conséquences cela aura-t-il ? »*

Claudine Bichet indique que la Ville anticipe une baisse d'environ 1 million d'euros pour 2025. Ce fonds permet de financer des projets de rénovation de bâtiments, de végétalisation et de renaturation. Cette baisse risque donc d'impacter durablement les capacités d'investissement de la Ville.

Matthieu Guerlain, Directeur général des finances et de la commande publique pour Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux précise que les aides de l'État, versées projet par projet, couvrent 20 à 50 % des dépenses, mais plus souvent proche de 20 % dans les faits.

## **Gestion de l'eau**

*« Je suis maman. J'ai une question sur l'eau, un élément primaire pour notre survie... On sait que Bordeaux et la Gironde sont très exposées aux produits chimiques. Existe-t-il une ligne budgétaire municipale pour la gestion de l'eau ? Quelles actions sont prévues pour une eau plus saine ? »*

Claudine Bichet précise que la gestion de l'eau ne relève pas de la compétence de la Ville, mais de la Métropole. Les élus municipaux ont soutenu la création d'une régie publique, Bordeaux Métropole Eau, qui garantit une gouvernance plus vertueuse et le réinvestissement intégral des bénéfices dans l'amélioration des réseaux et de la qualité de l'eau. À son échelle, la Ville agit sur son propre patrimoine. Depuis 2019, elle a réduit de 30 % sa consommation d'eau sur les espaces publics et bâtiments municipaux. Une brigade des ambassadeurs de l'eau est également en cours de création, pour sensibiliser les habitants et commerçants à travers la distribution de kits hydro-économiques.

Maxime Ghesquière, conseiller municipal délégué à la gestion du cycle de l'eau, intervient pour expliquer que l'eau consommée à Bordeaux provient de nappes profondes très anciennes (+ de 10 000 ans), ce qui garantit sa qualité. Il insiste sur l'importance de préserver cette ressource exceptionnelle.

*« Pour économiser l'eau dans un quartier d'échoppes, où beaucoup ont un jardin, avez-vous pensé à financer des récupérateurs d'eau de pluie, comme cela se fait pour les composteurs ? Et deuxième question : a-t-on encore les moyens d'autoriser la construction de piscines, sans compter les nuisances pour le voisinage ? »*

Sur les récupérateurs d'eau, Claudine Bichet précise que ce sujet relève de Bordeaux Métropole.

Tiphaine Ardouin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective, indique que la question des récupérateurs d'eau a été intégrée dans un budget participatif, mais uniquement dans les espaces publics.

Maxime Ghesquière indique que La Ville ne soutient pas financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers, en raison de leur efficacité limitée (souvent vides en période de besoin) et des problèmes d'entretien qu'ils peuvent poser (stagnation de l'eau, moustiques...).

Concernant les piscines, Claudine Bichet explique que la réglementation a évolué avec la récente modification du Plan local d'urbanisme (PLU), afin d'encadrer davantage leur construction. Il n'est pas possible de les interdire, mais les règles ont été durcies pour limiter leur impact.

*« Avant d'économiser l'eau, j'aimerais en avoir suffisamment chez moi ! Dans certains quartiers, la pression est très faible, en dessous d'un bar, ce qui pose problème. »*

Claudine Bichet rappelle que cette question dépasse le cadre du budget (sujet de ce conseil de quartier), mais invite l'intervenant à remplir une fiche contact pour qu'un suivi soit effectué par la mairie de quartier.

### **Égalité et discriminations**

*« Je constate que le poste "promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations" augmente de plus de 60 %, mais concrètement, à quoi correspond cette hausse ? »*

Claudine Bichet précise que l'essentiel de cette hausse provient du renforcement du soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Elle cite en particulier celles qui accompagnent les femmes victimes de violences ou qui œuvrent pour l'égalité professionnelle. Elle souligne que la Ville intervient aussi au bénéfice d'habitants qui vivent hors de son territoire, et que les besoins, notamment face à l'augmentation des violences faites aux femmes, justifient pleinement cette augmentation budgétaire.

### **Finances publiques et capacité d'investissement des collectivités**

En conclusion de son intervention, Claudine Bichet rappelle que les 36 000 collectivités locales françaises ne sont responsables que de 8 % de la dette publique nationale (estimée à 3 300 milliards d'euros), alors qu'elles réalisent 70 % de l'investissement public. Elle juge que les ponctions actuelles de l'État sur les budgets locaux excèdent cette part et cite en exemple la réduction du Fonds vert. Elle alerte sur les conséquences financières de cette situation : les collectivités, déjà sous tension, sont amenées à investir davantage pour répondre à l'urgence climatique et à la croissance démographique, alors même que leurs marges de manœuvre diminuent. Elle insiste sur la gravité de cette évolution, et sur la nécessité d'en avoir conscience.

Tiphaine Ardouin signale par ailleurs que le site DataViz Bordeaux donne accès à l'intégralité du budget municipal, pour une transparence totale. A retrouver ici : [Bordeaux DataViz - Le budget par compétences de la ville.](#)

# LE COMMERCE

## La politique municipale en matière de commerce

### **Sandrine Jacotot**

*Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité.*

116 habitants du quartier ont désigné le commerce comme leur sujet prioritaire pour ce conseil de quartier, devant la culture et la vie associative.

### **Politique municipale du commerce à Bordeaux**

Sandrine Jacotot commence par rappeler que Bordeaux est une ville historiquement riche en commerces : on en comptait 7 500 en 2020, ils sont aujourd'hui plus de 9 000, dont 70 % de commerces indépendants – un taux parmi les plus élevés au niveau national. Elle salue la diversité et la qualité de cette offre. Néanmoins, la crise du Covid a accéléré des transformations dans les modes de consommation, notamment la hausse des livraisons, qui nécessitent une adaptation de la politique publique.

Face à ces mutations, la ville a commandé une étude du commerce, une première à Bordeaux, confiée au cabinet de David Lestoux. Sa restitution est prévue le 27 juin en présence du maire et du président de la CCI.

Parmi les premiers résultats :

- 85 % des habitants vivent à moins de 10 minutes à pied d'un pôle commercial de proximité.
- 47 % des commerces bordelais ont moins de 5 ans.
- 28 % de l'offre commerciale concerne les cafés, bars et restaurants, un taux supérieur à la moyenne nationale (20-25 %).

Ce dernier point confirme une tendance déjà observée avant 2020. Pour préserver la diversité de l'offre, la ville a pris un arrêté interdisant (depuis février 2022) la transformation de commerces de détail en bars ou restaurants dans le centre-ville et le secteur sauvegardé.

### **Objectifs de la Ville en matière de commerce**

Sandrine Jacotot rappelle que la stratégie municipale repose sur plusieurs priorités :

1. Maintenir l'offre de commerce et d'artisanat, garante d'un parcours marchand qualitatif.
2. Favoriser l'installation de commerces de proximité, en attirant notamment de nouveaux concepts comme celui développé par Duralex (vaisselle en verre) à Paris, cité à titre d'exemple.
3. Limiter l'essor des activités de service, pour ne pas déséquilibrer le tissu commercial.
4. Freiner le développement de la restauration, déjà surreprésentée.
5. Encadrer les mutations économiques, notamment face aux risques et nuisances posés par les « dark stores » (magasins utilisés exclusivement pour la préparation et la collecte de commandes en ligne) et « dark kitchens » (restaurants 100 % en livraison, sans vitrine physique ni de salle à manger).

Sur ce point, Sandrine Jacotot explique que Bordeaux a été confrontée dès 2021 à une offensive de 11 opérateurs de « dark stores ». Avec d'autres villes, la municipalité a obtenu du gouvernement un décret en février 2023 classant ces structures comme entrepôts, ce qui restreint leur implantation aux zones d'activités. Pour le cas des « dark kitchens », plus difficiles à encadrer juridiquement (en raison d'un PLU créé avant la loi

ALUR), la ville travaille actuellement à une modification du PLU pour créer des sous-destinations spécifiques et mieux contrôler ces activités.

6. Soutenir les associations de commerçants, en lien étroit avec les services de la ville (animation, décorations, etc.).

### **Focus sur le quartier Nansouty – Saint-Genès**

Sandrine Jacotot présente quelques données clés :

- Le quartier compte 23 712 habitants, soit 9 % de la population bordelaise, et une démographie stable (+ 0,5 % depuis 2014).
- Il s'agit d'un quartier jeune et dynamique, avec une forte proportion de 15-29 ans, ce qui influence la vie économique.
- On y dénombre 3 300 établissements économiques, dont une majorité dans le commerce et les services (39 % de services, 20 % de commerce et services aux particuliers).
- Les secteurs culture/loisirs (9 %) et santé/social (11 %) y sont surreprésentés par rapport au reste de la ville.

Elle souligne l'importance du commerce de proximité comme facteur de lien social, notamment pour les nouveaux habitants. Le quartier reste équilibré, notamment sur l'offre de restauration, ce que la Ville souhaite préserver grâce à des dispositifs d'accompagnement, notamment via le service de développement économique de la Métropole et en lien avec les 25 associations de commerçants.

### **Encadrement des mutations commerciales par les linéaires commerciaux du PLU**

Sandrine Jacotot précise que la Ville interdit certaines mutations commerciales dans plusieurs quartiers afin de préserver la diversité de l'offre (par exemple, empêcher la transformation d'un commerce de détail en banque ou en agence immobilière). Elle peut aussi autoriser, dans d'autres cas, l'implantation de services.

Les rues concernées (partiellement ou totalement) par les linéaires sont :

- Boulevard Albert 1<sup>er</sup> (2 au 6)
- Boulevard Franklin Roosevelt (218 au 232)
- Cours de la Somme (253 au 281)
- Place Nansouty (234 au 268)
- Rue de Bègles (365 au 393)
- Route de Toulouse (1 au 593)

## **TEMPS D'ÉCHANGE**

### **Barrière de Toulouse**

*« Dominique Hoffmann, présidente du comité de quartier de la barrière de Toulouse. La barrière de Toulouse est devenue la « fast-food barrière », avec la plus grande concentration de fast-foods de l'agglomération. Cela provoque d'énormes nuisances, notamment pour le cadre de vie des riverains, mais surtout pour la sécurité des cyclistes et des piétons. Un accident grave entre un cycliste et un livreur s'est récemment produit. Cette situation devient intenable. Je souhaiterais un encadrement strict, et surtout l'interdiction des « dark kitchens » qui dégradent notre quartier, font mourir le commerce de proximité, polluent et génèrent des nuisances jusque tard dans la nuit. Une enseigne en particulier, Taster, ferme à 4h du matin le week-end ! On n'en peut plus. La barrière de Toulouse est considérée comme la plus sinistrée, la plus dangereuse et la plus laide de Bordeaux, selon un article du journal Sud-Ouest. Quel est votre projet pour revitaliser cette barrière complètement sinistrée et dégradée, qui de plus est dépourvue d'aires de livraison et de places de stationnement ? »*

Sandrine Jacotot indique s'être saisie du sujet dès la fin de l'année précédente. Elle dit s'être rendue sur place, avoir rencontré le gérant de l'établissement Chicken Hut et avoir organisé une réunion avec Uber, Deliveroo et 2 opérateurs bordelais éthiques, ainsi que le franchiseur. Elle souhaite que les plateformes de livraison assument leur part de responsabilité, notamment sur les nuisances générées, sans se défausser sur les municipalités.

Elle affirme avoir laissé un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour obtenir des résultats concrets. Face à l'inaction, elle annonce que 2 établissements vont être déplacés et assure une vigilance pour qu'ils ne créent pas de nouvelles nuisances ailleurs.

Elle explique que le maire ne peut pas interdire une activité commerciale en vertu du principe de liberté de commerce, sauf à respecter des conditions très strictes. Elle rappelle que le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux, qui n'est pas « ALURisé », empêche d'appliquer le décret encadrant les « dark kitchens ».

Sandrine Jacotot ajoute avoir alerté la police municipale et nationale au sujet des horaires illégaux d'ouverture. Enfin, elle souligne la nécessité d'un plan d'action global, à court, moyen et long terme, en lien avec la CCI, pour redonner un avenir à la barrière de Toulouse. Elle précise qu'avant 2020, Bordeaux ne menait aucune politique dédiée au commerce, mais que des évolutions sont en cours, notamment sur les stationnements et les livraisons.

*« Je suis coiffeuse à la barrière de Toulouse et je partage le constat de M<sup>me</sup> Hoffmann. En plus de la malbouffe et des scooters sur les trottoirs, il y a aussi des logements illégaux à l'arrière des fast-foods. On voit des gens sortir le matin, il faudrait contrôler cela... Et que dire de la multiplication des « barbers » sans diplôme ? Certains s'installent sans aucune règle, sans doute pour blanchir de l'argent. J'ai essayé de discuter avec un restaurateur qui voulait ouvrir un barber-shop à côté de mon salon de coiffure, mais il m'a répondu qu'il pouvait le faire malgré ma présence. Il faut vraiment agir ! Nansouty s'est embelli, alors que notre quartier se dégrade. »*

Sandrine Jacotot dit avoir compris l'urgence et annonce qu'elle viendra sur le terrain pour constater la situation avec les acteurs locaux.

Elle rappelle que la ville est vaste, avec 9 000 commerçants, et que plusieurs quartiers ont déjà été accompagnés, mais qu'aucun secteur ne doit être laissé à l'abandon.

Elle partage le problème de la multiplication des barber-shops, qui déséquilibre l'offre commerciale, et prévoit de lancer une première alerte sur les établissements concernés. Elle propose d'effectuer cette visite de terrain avec les commerçants pour être mieux informée.

## **Réponse complémentaire de Didier Jeanjean**

*Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés*

Didier Jeanjean revient sur la situation de la barrière de Toulouse en précisant que plusieurs projets structurants sont en cours, mais encore peu visibles.

1. Un avant-projet d'aménagement et d'amélioration de la route de Toulouse est désormais validé et financé.
2. Dans le cadre du programme des boulevards du XXI<sup>e</sup> siècle, une séquence prioritaire a été obtenue pour inclure la barrière de Toulouse et celle de Bègles.
3. Le cours de la Somme fera aussi l'objet d'un projet d'aménagement, actuellement en phase préparatoire.

Il reconnaît que rien n'est encore tangible sur le terrain, mais que toutes les étapes préalables (budgets, études, coordination métropolitaine) sont enclenchées. Il appelle à poursuivre la concertation pour que ces projets aboutissent.

### **Nombre de supérettes**

*« J'ai l'impression qu'on voit fleurir de nombreuses supérettes dans le quartier, souvent des enseignes issues de grands groupes comme Carrefour (et non des commerces indépendants), parfois côte à côte. Est-ce un simple ressenti ou une réalité ? Et surtout, est-ce encadré ? Ces magasins pratiquent des prix élevés et ne proposent pas forcément des produits de qualité. »*

Sandrine Jacotot confirme que la multiplication des supérettes est réelle. Elle explique avoir interpellé les grandes enseignes il y a 2 ans sur leur stratégie d'implantation, mais indique que les marges de manœuvre de la mairie sont très limitées face à ces groupes puissants qui disposent d'équipes repérant très en amont les cellules commerciales vacantes. Elle prévoit de relancer une réunion avec ces enseignes pour les interroger à nouveau.

### **Marchés de plein air**

*« J'ai deux questions : quelle est votre politique sur les marchés de plein air, notamment le week-end sur les places ? Et où en est le projet de réhabilitation de l'ancien magasin Virgin place Gambetta ? »*

Sandrine Jacotot commence par reconnaître qu'elle aurait dû aborder ce sujet plus tôt, car il fait pleinement partie de sa délégation. Elle indique que la ville compte 29 marchés de plein air et 2 halles, et que les efforts se concentrent sur leur qualité.

Elle se félicite que la part tenue par des producteurs soit passée de 10 % à 40 % depuis 2020, notamment grâce à la création de 3 marchés de producteurs, à Pey-Berland, Saint-Augustin et aux Citernes (ce dernier étant un marché nocturne : les producteurs arrivent à 14h et repartent à 19h/20h). Elle affirme qu'il est possible de créer de nouveaux marchés, mais uniquement si cela ne déstabilise pas ceux déjà en place.

Concernant l'ancien Virgin, elle ne fournit pas d'élément de réponse directe dans cet échange.

## **CONCLUSION**

### **Camille Chopin**

*Maire adjointe du quartier Nansouty-Saint-Genès*

Camille Chopin remercie les participants pour leur présence et la qualité des échanges. Elle souligne que les élus restent disponibles pour prolonger les discussions autour d'un verre de l'amitié.